

Conseil Syndical du 23 janvier 2019

Sur convocation du Vice-Président, Bernard Leleu, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 23 janvier 2019 à partir de 20h30

Membres présents : *Jean-Claude Bennery (Président démissionnaire), Bernard Leleu (Vice-président), Pierre-Louis d'Illiers (Directeur), Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), Fabienne d'Illiers (commune d'Olivet + CLE SAGE Loiret) Frédéric Kondoszek (Brochet olivetain), Françoise Absolu, Jack Nioche, Guy Touchard, Fernand Gourlot, Claude Lancrenon, Denis Fournier, Olivier Nioche.*

Membres excusés : *François Nicourt (commune de St Pryvé St Mesmin), Christophe Dupont, Jean-Claude Rabourdin, Michel Klingemann,*

Participant à titre consultatif : *Stéphane Thauvin.*

La séance est ouverte par Bernard Leleu, Vice-Président, à 20h30 au siège de l'ASRL, au 336 allée Sainte Croix.

Trois pouvoirs ont été reçus pour les membres présents.

Le conseil est informé que Jean Claude Bennery a donné sa démission du poste de Président en date du 12 décembre 2018. Il a demandé à son Vice-Président, Bernard Leleu, d'assurer l'intérim jusqu'au prochain Conseil Syndical.

Bernard Leleu débute la séance en souhaitant une bonne année à l'ensemble des Syndics de l'ASRL.

Il informe qu'il a également reçu la démission d'Alain Pelletier en date du 16 janvier 2019 du poste de Syndic du Bassin des Tacreniers.

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2018

Le PV de la réunion du 14 novembre a été transmis par courriel.

Bernard Leleu demande s'il y a des observations concernant ce compte rendu.

Jean Michel Vinçot souhaite revenir sur la première phrase de la page 3 : « Le niveau de la Loire n'a pas évolué depuis 1962 ». En fait Stéphane Binet a dit qu'on ne savait pas si le niveau de la Loire avait évolué. Il a précisé qu'il était en incapacité de démontrer qu'il avait bougé. Jean Michel Vinçot indique également que le dérèglement climatique va de toute façon entraîner une accentuation des écarts de pluies entre été et hiver.

Fabienne d'Illiers souhaite également venir sur la deuxième phrase de la même page « L'aquifère souterrain alimentant le Loiret n'a pas changé de façon significative depuis 100 ans ». Elle indique qu'on ne savait pas si ça avait changé ou pas.

Bernard Leleu explique qu'il va faire des recherches dans les archives de la DREAL avec Guy Touchard pour essayer de trouver des données qui puissent éclaircir le sujet.

Jean Claude Bennery indique qu'il vote contre le compte rendu car il n'est pas du tout d'accord avec les décisions qui sont prises concernant la gestion des niveaux d'eau.

Le Président par intérim soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 16
- Contre : 1
- Abstention : 0

Le PV est adopté.

2. Réflexions sur une gouvernance participative

Bernard Leleu présente la diapositive suivante :

Gouvernance participative

Objectifs de la gouvernance

- Participation, efficacité, transparence
- mieux impliquer les syndics,
- partager la connaissance,
- décharger le président et les salariés,

Outils de la gouvernance

- 1 bureau : 1P, 1VP, 2 à 3 directeurs,
- 5 délégations,
- Participation des syndics et du personnel,
- « feuille de route » & comptes-rendus,
- Ecoute des partenaires & accueil de nouveaux syndics

ASRL Conseil Syndical 23/01/2018

L'idée de faire participer tous les Syndics dans la gestion de l'ASRL avec pour but un plus fort engagement de tous, une meilleure efficacité et le déploiement de nouvelles initiatives.

Les outils de la gouvernance

L'organisation se fera avec 1 Président, 1 Vice-Président, 2 à 3 Directeurs mais aussi 5 délégations avec une grande participation des Syndics. Nous fixerons ensemble des « feuilles de route » annuelles et chacun des délégataires rapportera de manière succincte ce qu'il fait.

Dans les outils de la gouvernance, un souci particulier sera accordé aux rapports avec les partenaires, les riverains, les élus les pêcheurs...

Il faudrait que tous les syndics participent à une délégation, il faut profiter de tous les talents.

Fabienne d'Illiers rappelle que l'ASRL n'est pas un syndicat autonome comme peut l'être un syndicat de copropriété. L'ASRL est liée à des partenaires et il faut en tenir compte.

Pierre-Louis d'Illiers indique que même si l'ASRL est liée à des partenaires, elle a tout de même son mot à dire dans la gestion de la rivière. Elle participera aux débats.

Parmi ses partenaires, il y a le SAGE mais il y a aussi par exemple un partenaire historique et très lié que sont les pêcheurs. Il indique également que l'accueil de nouveaux syndics est un objectif fort. Particulièrement, la gouvernance souhaite accueillir des femmes comme nouveaux syndics. Elle fera attention de solliciter des syndics plus jeunes.

Bernard Leleu présente la diapositive suivante :

Délégations permanentes

- Secrétariat général : RH, finances, juridique
- Communication : bulletin, Internet, presse
- Direction technique : travaux, équipement, avis
- Patrimoine : valorisation, risques, recherches
- Education & sensibilisation à l'environnement

Missions temporaires

- Comet, Assises, etc.

→ Vote sur la Gouvernance

 Conseil Syndical 23/01/2019

Parmi les outils de la Gouvernance, il y a donc les délégations permanentes et les missions temporaires.

Le secrétariat général consistera à s'occuper des ressources humaines, des finances, des problèmes juridiques... Il s'agit notamment de faire le lien entre Stéphane et les Syndics.

Communication : poste qu'occupait Pierre-Louis d'Illiers ces dernières années mais qu'il demande à transmettre dorénavant à un autre Syndic. Il s'agit de faire 2 bulletins par an, mettre à jour le site internet, d'être le référent pour la presse et de promouvoir l'action de l'ASRL en interne et externe.

Direction Technique : Le but est de définir et suivre les travaux que font le personnel, suivre les investissements, donner des avis techniques et proposer un mode de régulation des niveaux d'eau.

Patrimoine : Il s'agit de mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel et bâti du Loiret. Il y a également un travail de recherche dans les archives sur ce thème et de lien avec les associations historiques et patrimoniales locales.

Education et sensibilisation à l'environnement

Suite à la mise en sommeil de l'APSL, il y a un manque dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation. Le délégataire sera l'intermédiaire entre l'ASRL et les acteurs associatifs locaux qui agissent en faveur de l'éducation à l'environnement.

Fabienne d'Illiers conseil de se rapprocher de Loiret Nature Environnement qui effectue de nombreuses actions dans ce domaine.

Concernant la communication, l'éducation et la sensibilisation, Olivier Nioche demande à ce que les Syndics soient formés car il vient d'arriver et ne se sent pas actuellement capable de participer dans ces domaines. Pour prendre en charge ces sujets, il faut un minimum de compétence et d'Historique.

Pierre-Louis d'Illiers explique qu'il ne faut pas forcément des gens très compétents. Il faut que chaque groupe travail à plusieurs syndics et prenne en charge des sujets.

Fabienne d'Illiers rappelle qu'elle aurait besoin d'un inventaire des bâtiments qui présentent des désordres qui pourraient être liés à la baisse des niveaux d'eau et d'un répertoire des actions entreprises pour les consolider ainsi qu'un bilan de l'évolution après travaux.

Concernant les missions temporaires, il y a bien sûr le projet COMET qui est en cours et pris en charge par Christophe Dupont mais aussi les assises de la rivière Loiret, le pont Cotelte...

Fabienne d'Illyers indique que les assises de la rivière Loiret est une action à long terme qui va perdurer, il ne faudrait pas la mettre dans les actions temporaires.
Cette proposition est acceptée par le conseil syndical.

Le Président par intérim soumet cette gouvernance participative à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le point suivant de l'ordre du jour est l'appel de candidature pour la présidence.

Bernard Leleu demande s'il y a des candidatures pour le poste de Président.

Pierre-Louis d'Illyers présente sa candidature en expliquant qu'il est Syndic de l'ASRL depuis 2003, qu'il estime que cette association syndicale est essentielle pour le Loiret et que, prendre en charge la direction de l'ASRL, est une sorte d'engagement familial.

Bernard Leleu soumet l'élection de Pierre-Louis d'Illyers au poste de Président de l'ASRL.
Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pierre-Louis d'Illyers remercie les Syndics de leur confiance et demande à Bernard Leleu de présenter sa candidature au poste de Vice-président.

Bernard Leleu indique qu'il est plus motivé par le domaine technique comme le Ratodo, le site internet. Il est Syndic de l'ASRL depuis 2006 et Vice-Président depuis 2007.

Pierre-Louis d'Illyers soumet l'élection de Bernard Leleu au poste de Vice-Président de l'ASRL.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Prévision de date et de contenu pour l'AG

Bernard Leleu informe que l'assemblée générale de l'ASRL pourrait avoir lieu le jeudi 6 juin 2019 si cette date convient à tout le monde.

La date est confirmée par le conseil syndical : Jeudi 06 juin à 20 H. 30 à la salle Jeanne Champillou, avenue du Loiret à Olivet.

Le Président demande à ce que les élus habituels soient invités et que l'on invite en plus le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional.

4. Questions diverses

Françoise Absolu demande à visiter les ouvrages.

Pierre-Louis d'Illiers indique que ce point fait partie de ses objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance

le président